

# Chute d'un sauveteur : la CSST enquête

Un sauveteur chute et se blesse alors qu'il monte sur la chaise de surveillance.

L'incident se passe au printemps 2011. Durant un bain libre, lors d'une rotation, alors que le sauveteur dépose son pied sur la plate-forme de la station de surveillance, il dérape et tombe. Souffrant d'une foulure au poignet et de douleurs au dos et au cou, il doit se rendre à l'hôpital et est en arrêt de travail pendant une semaine.

La CSST a ouvert une enquête et produit un rapport. Quelles leçons peut-on tirer de cet incident?

## Les faits

L'inspectrice fait les constats suivants :

- le travailleur a utilisé 2 appuis au lieu de 3,
- le travailleur était pieds nus et avait les mains libres,
- le travailleur mentionne que la plate-forme était mouillée, ce qui l'a fait dérapier,
- le travailleur a commencé à surveiller la piscine pendant qu'il accédait au siège,
- la perche de sauvetage était installée entre les marches de l'échelle,
- la chaise impliquée dans l'accident est une chaise fixe avec deux échelles verticales et latérales,
- les marches et la plate-forme sont recouvertes d'un revêtement antidérapant.

## Mesures à prendre

L'inspectrice demande à l'employeur de revoir la méthode de travail afin de réduire les risques reliés à l'utilisation des chaises de surveillance. Cette méthode doit minimalement prévoir les éléments suivants :

- maintenir un minimum de 3 points d'appui en montant ou en descendant l'échelle ou en prenant place sur la chaise à partir de la plate-forme. On ne doit pas enjamber le garde-corps ou le bras de la chaise, mais le contourner;
- faire face à l'échelle lors de la montée et de la descente;
- inspecter la plate-forme et s'assurer qu'elle est sèche avant de monter (le sauveteur doit s'assécher avant de monter sur la chaise ou d'assécher la plate-forme);
- maintenir un dégagement suffisant autour de la plate-forme et le long de l'échelle (ne pas ranger une perche ou d'autre équipement de sauvetage);
- utiliser une procédure sécuritaire lors de la rotation pendant la surveillance (le sauveteur ne doit pas commencer à effectuer la surveillance du plan d'eau tant qu'il n'est pas assis sur la chaise);
- s'assurer d'une bonne adhérence (évaluer la pertinence d'exiger des sauveteurs d'être pieds nus ou évaluer le type de chaussure approprié). Les chaussures de type « gougoune » sont à proscrire pour accéder à la chaise.

## Permanence des correctifs

La CSST recommande à l'employeur d'inclure dans son programme de gestion de risque un volet sur la sécurité reliée à l'utilisation des chaises de surveillance et de donner une formation à chaque nouveau sauveteur.

## La chaise de surveillance, un outil efficace pour prévenir la noyade

Les chaises de surveillance permettent aux surveillants-sauveteurs d'optimiser la surveillance de leur zone en assurant une bonne vision du fond de la piscine. Que ce soit lors de la surveillance régulière ou lors d'une intervention d'urgence, le sauveteur ne doit pas se mettre en danger. Il ne

faut pas risquer une blessure avant de porter secours à une victime. Il faut également éviter de sauter sur la promenade ou dans la partie peu profonde d'une piscine. Il est important de mettre en pratique les méthodes sécuritaires de descente de la chaise lors des entraînements en sauvetage. ◀



## POUR EN SAVOIR plus

Tous les articles de la thématique « Sauveteur au travail » publiés dans le magazine Alerte plus peuvent être consultés dans la Zone des sauveteurs — Sauveteur au travail — Prévention au travail

- Un outil indispensable : la station de surveillance à utiliser en toute sécurité! Alerte plus, printemps-été 2010
- À chacun sa chaussure, Alerte plus, printemps-été 2009
- Le rapport d'intervention dépersonnalisé de la CSST (20 mai 2011)